ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

RPI MONS/BEAUMONT-LES-RANDAN:

Inscriptions pour la rentrée scolaire

Les enfants nés en 2021, ainsi que les nouveaux élèves arrivant sur le RPI,

domiciliés à MONS et à BEAUMONT-LES-RANDAN, doivent être inscrits

entre le 02 et le 12 AVRIL 2024 à la Mairie de leur domicile.

POUR LES ENFANTS DOMICILIES A MONS: en vous présentant au

secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture au public (lundi

et vendredi de 10h à 12h et le jeudi de 16h à 18h) TEL : 04.70.41.50.37

POUR LES ENFANTS DOMICILIES A BEAUMONT LES RANDAN: en vous

présentant au secrétariat aux jours et heures d'ouverture au public

(mercredi 17h-19h et vendredi 08h-12h) TEL **04.70.41.52.44**

L'un des parents doit se présenter en mairie muni du livret de famille (si un divorce

a été prononcé, se munir d'une copie du jugement du tribunal), du carnet de santé de l'enfant, d'un justificatif de domicile et d'un certificat de radiation, si l'enfant

était scolarisé ailleurs.

Votre Mairie vous délivrera un certificat d'inscription. Dès que vous

l'aurez en votre possession, prenez rendez-vous auprès de la directrice

de l'école que fréquentera votre enfant.

Ecole de MONS: 04.70.41.54.33

Ecole de BEAUMONT : 04.70.56.11.59